



**AN 2024
24-059**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 25 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Laurence DENAND, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à M. Didier JAHIER
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

18/09/2024

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAISON DES ARTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la rentrée 2024/2025, la Maison des Arts a délocalisé l'ensemble de ses activités pédagogiques et administratives sur plusieurs sites au sein de la commune pour une période d'au minimum une année scolaire,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240925-DEL24_059-D

Considérant que le bâtiment accueillant l'équipe administrative ne permet pas la même organisation des 4 agents sur le même site par manque d'espaces suffisants et qu'une réorganisation incluant le télétravail et une externalisation sur d'autres espaces a été mise en place afin de maintenir un accueil du public et des enseignants,

Considérant que les classes CHAM ne seront plus accueillies dans le même établissement que l'équipe administrative et que celle-ci n'est plus contrainte d'ouvrir le bâtiment le jeudi matin.

Considérant la très faible fréquentation en matinée des lieux par les usagers lors des périodes scolaires et hors scolaires et que l'ouverture au public le matin, en dehors des temps d'enseignement, n'est pas nécessaire et permet d'optimiser le travail administratif.

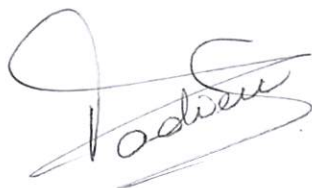
Considérant qu'en l'absence d'usagers, d'enseignants et d'élèves, il apparaît inutile de maintenir ouverte au public la structure durant les congés scolaires de Noël.

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Équipements culturels et Conseil municipal Enfants du 24 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseiller municipal délégué aux Équipements culturels et au Conseil municipal d'enfants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la modification des horaires d'ouverture de la Maison des Arts à compter du 1^{er} octobre 2024.




Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 01/10/2024
Et publié le 01/10/2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

Annexe 1 :

- Période scolaire, ouverture de la MdA au public :

Lundi	14h - 22h
Mardi	14h - 22h
Mercredi	8h45 - 21h30
Jeudi	14h - 22h
Vendredi	14h - 22h
Samedi	9h - 21h

- Période scolaire, ouverture du secrétariat au public :

Lundi	14h - 18h
Mardi	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h30 / 13h30 - 18h30
Jeudi	14h - 18h
Vendredi	14h - 18h

- Hors période scolaire, ouverture de la MdA et du secrétariat au public :

Lundi	13h - 17h
Mardi	13h - 17h
Mercredi	13h - 17h
Jeudi	13h - 17h
Vendredi	13h - 17h
Samedi	Fermée

Possibilité de prise de rdv en dehors de ces créneaux d'ouverture

- Fermeture bâtiminaire :

Noël	les 2 semaines de vacances
Ascension	jeudi férié au dimanche
Été	14/07 au 15/08